



N° de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Procès-verbal de la séance **ordinaire** du conseil municipal de Saint-Louis-de-Blandford tenue le **1 juin 2020**, à **19h30**, à la salle du Bieler située au 80, rue Principale, à Saint-Louis-de-Blandford, à huis clos. Autorisé par l'arrêté ministériel concernant les séances des conseils municipaux durant la pandémie de la Covid-19.

Monsieur le maire, Yvon Barrette, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1 M. Jean-François Desrosiers Siège # 2 M. Marc Bédard
Siège # 3 M. François-Michel Bonneau-Leclerc Siège # 4 M. Daniel Morin
Siège # 6 Mme Patricia Hamel
Siège # 5 M. Mathieu Malenfant est absent de cette séance

Mme Julie Galarneau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

1. Ouverture de la séance

Le maire, Yvon Barrette, constate le quorum à 19h40 et déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR
1 juin 2020

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020 ;
4. Dépôt des faits saillants 2019 ;
5. Suivi au procès-verbal :
 - Rapport d'activités 12-18 ;
6. Présentation et adoption des comptes payés et à payer ;
7. Ministère de la sécurité publique : Service de la Sûreté du Québec, facture totale au montant de 97 117.00 \$, dont le 1^{er} versement est dû le 30 juin 2020, au montant de 48 558.00 \$;
8. Adoption du rapport d'activités 2019 présenté au ministère de la sécurité publique ;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

9. Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement des infrastructures routières locales ;
10. Autoriser Pavage Veilleux à faire des réparations manuelles sur diverses routes de la municipalité ;
11. Autoriser la tenue d'un service de garde d'urgence pour la saison estivale 2020 ;
12. Restructuration administrative ;
13. Autoriser la signature de l'entente avec la MRC de Nicolet-Yamaska pour les services d'inspection ;
14. Nomination des inspecteurs pour l'émission des permis et certificats pour la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford ;
15. Autoriser l'entreprise service d'entretien Bédard de repeindre le local du gymnase ;
16. Autoriser la réparation de la borne sèche au montant de 1 891.00 \$ plus taxes ;
17. Changement de regroupement des assurances collectives ;
18. Varia
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée.

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et déposé sur le site internet.

(2020-06-001)

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-06-002)

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020

Il est proposé par le conseiller M. Francois-Michel Bonneau-Leclerc, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DP-(2020-06-003)

4. Dépôt des faits saillants 2019

M. le Maire fait le dépôt des faits saillants. Rapport en annexe.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

5. Suivi au procès-verbal

- **Rapport d'activités 12-18** : Dépôt du rapport d'Activités pour 2019.

(2020-06-004)

6 Présentation et adoption des comptes payés et à payer

La directrice générale dépose, à cette séance du conseil, la liste des comptes payés et à payer.

Il est proposé par le conseiller M. Daniel Morin, et résolu d'approuver la présente liste des comptes à payer du 1 juin 2020 et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-06-005)

7 Ministère de la sécurité publique : Service de la Sûreté du Québec, facture totale au montant de 97 117.00 \$, dont le 1^{er} versement est dû le 30 juin 2020, au montant de 48 558.00 \$

Il est proposé par le conseiller, M Jean-François Desrosiers, et résolu d'autoriser le paiement du premier versement de 48 558.00 \$ pour les services de la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-06-006)

8. Adoption du rapport d'activités 2019 présenté au ministère de la sécurité publique

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prescrit à toute autorité locale et régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Marc Bédard, et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Louis-de-Blandford adopte le rapport d'activités pour l'année 2019 présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annulation

(2020-06-007)

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

9. Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement des infrastructures routières locales

ATTENDU QUE le conseil de St-Louis-de-Blandford a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Arthabaska a obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Louis-de-Blandford désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Louis-de-Blandford s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Louis-de-Blandford choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Marc Bédard, et résolu et adopté que le conseil de St-Louis-de-Blandford autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-06-008)

10. Autoriser Pavage Veilleux à faire des réparations manuelles sur diverses routes de la municipalité

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel, et résolu d'autoriser Pavage Veilleux à faire des réparations manuelles sur diverses routes de la municipalité, au montant de 10 050.00 \$ plus taxes. Il est également résolu de prendre le montant dans le fond des carrières et sablières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-06-009)

11. Autoriser la tenue d'un service de garde d'urgence pour la saison estivale 2020

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;

ATTENDU les diverses exigences gouvernementales ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Marc Bédard et résolu d'autoriser la tenue d'un service de garde d'urgence pour la saison estivale 2020. Les conditions suivantes seront appliquées :

- Le camp de jour débute le 29 juin jusqu'au 21 août ;
- Le tarif est unique et fixé à 420.00 \$ pour la saison ;
- Les 2 semaines de la construction le camp est fermé ;
- Les vendredis le camp est fermé ;
- Le nombre de place est fixé à 22 ;
 - 1 groupe de 5-6 ans, 5 enfants
 - 1 groupe de 7-8 ans, 7 enfants
 - 1 groupe de 9-11 ans, 10 enfants
- Un tirage au sort sera effectué pour combler les places.

Les consignes sont évolutives et peuvent être ajustées selon les recommandations gouvernementales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-06-010)

12. Restructuration administrative

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;

ATTENDU le taux global de taxation élevé selon le dernier rapport financier déposé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Daniel Morin et résolu d'effectuer une restructuration administrative. Le poste d'adjointe administrative sera coupé de 4 heures par semaine. Le poste de directrice générale adjointe sera aboli et le poste de coordinatrice de l'urbanisme et des permis est redirigé vers la MRC de Nicolet-Yamaska.



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

Il est également résolu de procéder au licenciement de Mme Tremblay vu la réaffectation des tâches. Ce licenciement prend effet le 1^{er} juin 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-06-011)

13. Autoriser la signature de l'entente avec la MRC de Nicolet-Yamaska pour les services d'inspection

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Jean-François Desrosiers et résolu d'autoriser la signature de l'entente avec la MRC de Nicolet-Yamaska pour les services d'inspection. Il est également résolu d'autoriser le Maire, M. Barrette et le directrice générale, Mme Galarneau à signer tous documents en lien avec cette entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-06-012)

14. Nomination des inspecteurs pour l'émission des permis et certificats pour la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford a confié la responsabilité pour l'émission des permis et certificats et l'application des règlements d'urbanisme et de la réglementation relative à l'environnement à la MRC de Nicolet-Yamaska (service d'inspection en bâtiment) ;

CONSIDÉRANT QUE les inspecteurs nommés aux fins de l'émission des permis et certificats pour la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller M. Marc Bédard résolu ce qui suit :

QUE le conseil municipal désigne à titre d'inspecteurs en bâtiments désignés pour l'émission des permis et certificats et pour l'application de la réglementation relative à l'environnement au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford :

Madame Anne-Marie Désilets
Monsieur Martin Miron
Monsieur Martin Croteau
Monsieur Simon Lévesque
Monsieur Pascal Richard

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annulation:

(2020-06-013)

15. Autoriser l'entreprise service d'entretien Bédard de repeindre le local du gymnase

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Jean-François Desrosiers, et résolu d'autoriser l'entreprise service d'entretien Bédard de repeindre le local du gymnase, au montant de 950.00 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-06-014)

16. Autoriser la réparation de la borne sèche au montant de 1 891.00 \$ plus taxes

ATTENDU la discussion des membres à ce sujet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Marc Bédard, et résolu d'autoriser la réparation de la borne sèche du Rang St-François, au montant de 1 891.00 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2020-06-015)

17. Changement de regroupement des assurances collectives

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les cités et du Code municipal* de la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford et en conformité avec la Solution UMQ, ce conseil souhaite autoriser la municipalité à joindre un regroupement d'achat de produits d'assurances collectives de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) aux meilleures conditions possibles ;

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public, Mallette actuaire inc. s'est déjà vu octroyer le contrat pour les services de consultant indépendant par l'UMQ en application de la Solution UMQ ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au contrat — Solution UMQ — à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaire inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 % ;

ATTENDU QU'advenant que la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford joigne un regroupement de l'UMQ, le consultant s'est engagé et doit respecter les mêmes termes et modalités reliés au mandat qu'il a obtenu de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements de l'UMQ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Marc Bédard, et résolu que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

QUE, ce Conseil déclare d'abord qu'il n'a pas donné d'autre mandat à d'autre consultant en semblable matière pour toute période pouvant correspondre en tout ou en partie à celle pour laquelle la municipalité de St-Louis-de-Blandford souhaite maintenant obtenir des assurances collectives par l'entremise du programme de l'UMQ ;

QU'en conséquence de ce qui est mentionné plus haut, ce Conseil autorise l'octroi ou le transfert du mandat de conseiller en assurances collectives à Mallette actuaire inc., dans le cadre et aux conditions de la Solution UMQ, à compter du 1^{er} juillet 2020 jusqu'au 31 mai 2024, applicable au contrat du Regroupement passé auprès de l'assureur La Capitale assurance et services financiers inc. Ledit transfert confirmant, le cas échéant, la fin de tout contrat ou mandat antérieur avec un courtier ou consultant en la matière ;

QUE, ce Conseil confirme aussi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives, à compter du 1^{er} juillet 2020 jusqu'au 31 mai 2024, applicable au contrat du Regroupement Estrie-Montérégie passé auprès de l'assureur La Capitale assurance et services financiers inc., suivant l'appel d'offres public n° UMQ 003-2019-2024 ;

QUE, l'adhésion au regroupement — Solution UMQ — sera alors d'une durée maximale de cinq (5) ans ;

QUE, la municipalité de St-Louis-de-Blandford mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire afin de la représenter au contrat d'assurances collectives pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE, la municipalité de St-Louis-de-Blandford s'engage à payer à l'UMQ, le cas échéant, des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la municipalité de St-Louis-de-Blandford durant le terme de son adhésion au contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaire inc ;

QUE, la municipalité de St-Louis-de-Blandford s'engage à respecter les termes et conditions du contrat intervenu avec l'assureur en application des présentes au sein du regroupement auquel la municipalité de St-Louis-de-Blandford se joint.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

18. Varia

Aucun



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

19. Période de questions

M. le maire fait lecture d'une question reçue par courriel.

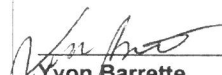
Question : M Tommy Maltais demande s'il ne serait pas préférable de prioriser les personnes étant des travailleurs essentiels pour les places au camp de jour.

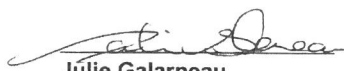
Réponse : M. le maire répond : qu'il serait difficile de gérer vu l'ouverture de plusieurs commerces. Les chances sont réparties également avec un tirage au sort.

20. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés ;

Il est proposé par la conseillère Mme Patricia Hamel, de lever l'assemblée à **19 heures et 54 minutes**.


Yvon Barrette
Maire


Julie Galarneau
Directrice générale

Le maire, M. Yvon Barrette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.


Julie Galarneau
Directrice générale



Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford

N° de résolution
ou annotation